

Bruxelles, le 17 juin 2008,

Question écrite de Fatiha SAIDI à Madame Evelyne HUYTEBROECK, Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale en charge de l'Environnement

Concerne : Les invasions de berces sauvages et les dangers potentiels causés par ces plantes en matière d'environnement et de santé publique.

Madame la Ministre,

Je viens d'apprendre l'existence d'une plante appelée berce sauvage (*Heracleum mantegazzianum*); introduite comme plante ornementale à la fin du 19^{ème} siècle en Angleterre, munie de larges couronnes de fleurs blanches disposées en ombelles, elle fait partie des plus grandes herbacées d'Europe (entre 2 et 5 m de hauteur). Contrairement à ses inoffensives cousines indigènes, la berce géante a un énorme potentiel d'invasion doublé d'une rare toxicité.

Sa facilité à former de vastes colonies, provient d'une part de ses caractéristiques biologiques et d'autre part des mécanismes de dispersion de ses innombrables graines. Son imposante stature et ses larges feuilles forment un couvert dense empêchant les autres espèces de profiter de la lumière et affectent ainsi durablement la diversité écologique des plantes «résidentes».

Une association m'a fait part de son inquiétude en la voyant se développer à Evere, à proximité d'une mare et de promeneurs. Inquiétude justifiée car cette plante secrète un liquide clair et aqueux qui, au contact de la peau et en réaction avec des rayons ultraviolets, provoque des brûlures impressionnantes. Ces sécrétions ont de surcroît un effet cancérigène et tératogène pouvant provoquer des malformations chez un embryon en développement. Les personnes victimes de la berce géante sont susceptibles de subir des séquelles de longue durée : outre les taches brunes qui colorent durablement les zones affectées par le processus inflammatoire (phytophotodermatose), la peau peut rester sensible -et réactive- pendant plusieurs années.

Le contact avec la plante étant dans un premier temps totalement indolore, les ouvriers ou encore les enfants, qui utilisent parfois les longues tiges de la berce comme sarbacane ou comme longue vue, peuvent continuer leurs activités pendant des heures avant que l'on ne se rende compte des dommages infligés.

Devant le danger que représente cette plante, il semble important d'évaluer la situation bruxelloise et d'informer, si besoin en est, nos concitoyens des risques encourus ainsi que des moyens de lutte efficaces qui pourraient être envisagés pour l'éradiquer. Cette information est

particulièrement souhaitée auprès des personnes pouvant rentrer en contact avec la berce pendant leur travail (ouvriers communaux, jardiniers ou paysagistes).

J'en viens à présent, Madame la Ministre, à mes questions :

- Existe-t-il un état des lieux relatif à la plante que je viens d'évoquer ?
- Si oui :
 - Quelle est l'ampleur de son existence dans notre région ?
 - Un programme d'éradication de cette plante invasive a-t-il été élaboré ?
 - Existe-t-il un outil de communication, d'information et de sensibilisation aux dangers encourus à destination du public et des professionnels ?
 - Quelles sont les méthodes utilisées pour l'éradication de l'espèce ?
 - Quel est le traitement infligé aux plantes détruites ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses.

Fatiha Saïdi,